

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LE CONJOINT

Lorsque le demandeur et son conjoint poursuivent tous les deux des études postsecondaires à temps plein, le conjoint doit remplir le présent formulaire s'il ne présente pas de demande d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

• Étudiant demandant de l'aide financière

Numéro d'assurance sociale	Prénom	Nom de famille
----------------------------	--------	----------------

• Étudiant ne demandant pas d'aide financière

Numéro d'assurance sociale	Prénom	Nom de famille
Nom de l'établissement d'enseignement	Programme d'études	
Début de la période d'études AAAA / MM / JJ	Fin de la période d'études AAAA / MM / JJ	

2. RESSOURCES PENDANT LA PÉRIODE PRÉ-ÉTUDES

(i) Étiez-vous scolarisé jusqu'en avril 2016 et vos cours commencent-ils en septembre 2016? Oui Non
Si oui, votre période pré-études va du 2 mai 2016 au 3 septembre 2016. Si non, passez à la question (ii).

(ii) Étiez-vous scolarisé jusqu'en juin 2016 et vos cours commencent-ils en septembre 2016? Oui Non
Si oui, votre période pré-études va du 27 juin 2016 au 3 septembre 2016. Si non, passez à la question (iii).

(iii) Étiez-vous scolarisé à plein temps immédiatement avant le début de la période d'études pour laquelle vous effectuez une demande? Oui Non
Si oui, précisez les dates de votre période d'études précédente. Si non, passez à la question (iv).

Date de début AAAA | MM | JJ Date de fin AAAA | MM | JJ

Si vous n'avez pas reçu d'aide financière aux étudiants de notre bureau au cours de la période d'études précédente, vous devez fournir la preuve des dates d'études et de votre inscription à plein temps de l'établissement d'enseignement postsecondaire que vous avez fréquenté. Vous n'avez pas de période pré-études.

(iv) Êtes-vous resté hors du système scolaire pendant plus de 18 semaines avant le début des cours ou n'étiez-vous pas scolarisé auparavant? Oui Non
Si oui, votre période pré-études correspond aux 18 semaines précédant le début des cours. Si non, passez à la question (v).

(v) Étiez-vous scolarisé pendant une période différente de celle indiquée ci-dessus? Oui Non
Si oui, votre période pré-études correspond au temps écoulé entre les périodes de scolarisation, jusqu'à un maximum de 18 semaines. Précisez les dates entre la fin de votre dernière période de scolarisation et le début de l'année scolaire courante.

Date de fin de votre dernière période de scolarisation AAAA | MM | JJ Date de début de la présente période de scolarisation AAAA | MM | JJ

Indiquez tous les revenus que vous prévoyez avoir pendant votre période pré-études.

Revenu d'emploi _____ \$ Prestations d'assurance-emploi _____ \$
Aide sociale _____ \$ Prestations du RPC/RRQ _____ \$
Autre _____ \$ ▶ Indiquez la source _____



